

18 fév 2016 -01:00

Appartient à Conseil des ministres du 18 février 2016

## Convention Benelux de coopération transfrontalière et interterritoriale

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à la convention Benelux de coopération transfrontalière et interterritoriale.

La nouvelle convention Benelux, faite à La Haye innove et renforce celle de 1986 notamment avec de nouvelles possibilités de collaboration. Ces instruments permettent à la coopération transfrontalière et interterritoriale d'être plus flexible, plus adaptée à la réalité du terrain et plus proche du citoyen.

Etant donné les évolutions au sein du Benelux et de l'Union européenne, les Etats membres Benelux ont décidé de moderniser la convention Benelux de 1986 en signant, le 20 février 2014 à La Haye, la convention Benelux de coopération transfrontalière et interterritoriale. Grâce à cette nouvelle convention, les pays du Benelux se placent à nouveau à l'avant-garde de l'intégration européenne.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre  
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé  
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>